

AUSTRALIE

Date des élections: 11 juillet 1987

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la «double» dissolution anticipée de celui-ci le 5 juin 1987. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en mars 1983 et décembre 1984.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement du Commonwealth d'Australie se compose de deux Chambres: le Sénat et la Chambre des Représentants.

Le Sénat compte 76 sénateurs élus pour 6 ans et renouvelables par moitié tous les 3 ans. Chacun des six Etats de l'Australie est représenté par 12 sénateurs, tandis que le Territoire de la Capitale australienne et le Territoire du Nord sont représentés par deux sénateurs chacun, élus lors de chaque scrutin pour la Chambre des Représentants.

La Chambre des Représentants doit, aux termes de la Constitution, comprendre, autant que possible, deux fois plus de membres que le Sénat. Le nombre des Représentants de chacun des six Etats constituant l'Australie est proportionnel à leur population mais ne doit pas être inférieur à cinq. A l'heure actuelle, la Chambre se compose de 148 membres, y compris les deux membres représentant le Territoire de la Capitale australienne et celui représentant le Territoire du Nord. Tous les représentants sont élus pour 3 ans.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens australiens âgés d'au moins 18 ans révolus et les sujets britanniques, inscrits sur les registres électoraux à la date du 25 janvier 1984. Ne peuvent pas exercer le droit de vote les aliénés mentaux, les traîtres ou les personnes purgeant, pour un motif quelconque, une peine de prison égale ou supérieure à cinq ans, les personnes détenant un permis de séjour temporaire conformément à la Loi sur l'immigration et les interdits d'immigration aux termes de cette même Loi.

Le vote est obligatoire et l'abstention punie d'une amende pouvant atteindre A\$ 50.

Sont éligibles à la Chambre des Représentants ou au Sénat tous les citoyens australiens remplissant les conditions requises pour être électeur, à l'exception des membres des assemblées d'Etat et des assemblées territoriales. Ne peuvent être membres du Parlement les faillis non réhabilités, les personnes ayant fait acte d'allégeance vis-à-vis d'un Etat étranger, celles exerçant une fonction publique lucrative, les pensionnés de l'Etat ou encore certaines personnes ayant un intérêt pécuniaire dans un contrat passé avec le Gouvernement.

Les candidats au Parlement doivent être présentés par six électeurs et faire un dépôt de A\$ 500 pour le Sénat et A\$ 250 pour la Chambre des Représentants. Cette somme est remboursée à tout candidat ayant obtenu au moins 4% des votes de première préférence.

Les membres de la Chambre des Représentants sont élus dans les circonscriptions uninominales selon un système de vote préférentiel ou alternatif. Conformément à ce système, ils sont élus - à raison d'un par circonscription électorale - à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les électeurs doivent indiquer sur leur bulletin de vote un ordre de préférence entre tous les candidats briguant le même siège. Lorsque, dans une circonscription électorale, aucun des candidats ne recueille la majorité absolue des votes de première préférence, il est procédé à un second décompte des suffrages. A cet effet, on élimine le candidat ayant reçu le moins de voix, tandis que les bulletins qui lui avaient été attribués lors du premier dépouillement sont répartis entre les candidats restants en fonction de la seconde préférence exprimée par chaque électeur. Ce processus est poursuivi jusqu'à ce que l'un des candidats obtienne la majorité absolue.

Les sénateurs sont élus selon le système du suffrage unique transférable et de la représentation proportionnelle. Conformément à ce système, chaque électeur indique, soit son ordre de préférence entre tous les candidats qui se présentent dans sa circonscription électorale, soit l'ordre de préférence indiqué par un parti ou une coalition de candidats. Après avoir compté le nombre de votes de première préférence, on détermine le quotient électoral en divisant le total des votes de première préférence par le nombre de sièges à pourvoir et en augmentant d'une unité le résultat de cette opération; tout candidat ayant obtenu un nombre de voix égal ou supérieur au quotient ainsi établi est déclaré élu. Lorsqu'il reste des sièges à pourvoir, il est procédé à une seconde répartition analogue à celle qui est effectuée à la Chambre des Représentants, sur la base de la deuxième préférence, après transfert au profit des candidats demeurant en lice des restes des voix (c'est-à-dire du nombre en sus du quotient) des candidats élus.

En cas de vacance d'un siège à la Chambre des Représentants en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Lorsqu'un siège devient vacant au Sénat, il est pourvu, soit par élection par le Parlement de l'Etat concerné, soit, si ce Parlement n'est pas en session, par désignation par le Gouverneur de celui-ci. La personne ainsi choisie, dans le cas où elle remplace un membre notoire d'un parti politique, doit appartenir à ce même parti. Une séance conjointe des deux Chambres du Parlement du Commonwealth est nécessaire pour pourvoir tout siège vacant de sénateur représentant le Territoire de la Capitale australienne; si le Parlement n'est pas en session, le Gouverneur général peut désigner un intérimaire qui occupe le siège vacant jusqu'à 14 jours avant le début de la session. Dans le Territoire du Nord, le siège vacant est pourvu par l'Assemblée législative ou, si celle-ci ne siège pas, par l'Administrateur pour le même délai. Dans chacun des Territoires, la personne désignée doit être du même parti politique que l'ancien titulaire du siège si celui-ci est un membre notoire d'un parti politique.

Circonstances et déroulement de la consultation

La date du scrutin avait été fixée le 27 mai 1987 et le Parlement dissous le 5 juin, alors que le mandat de la Chambre des Représentants devait normalement expirer le 21 février 1988. Pour cette dissolution anticipée, la raison avancée était le rejet, par le Sénat, du projet

d'institution de la carte d'identité en Australie, qui faisait partie du programme de réforme fiscale du Gouvernement.

Durant la campagne électorale, le Premier Ministre Bob Hawke (Parti travailliste australien) a insisté sur la nécessité de poursuivre la politique d'austérité si toutefois son Gouvernement était réélu. Les mesures d'austérité envisagées étaient mises en exergue dans le slogan de son parti «Let's see it through» («Laissez-nous mener à bien l'action entreprise»). Le Premier Ministre a également mis l'accent sur la compétence, l'unité et la stabilité de son Gouvernement et sur l'exploit que celui-ci a réalisé en conciliant des éléments disparates de la société et de la politique australiennes par le recours à l'arme du consensus. M. John Howard, chef de la principale formation de l'opposition, le Parti libéral, faisait de la réduction substantielle des impôts sur le revenu son cheval de bataille. Mais les libéraux conservateurs étaient par ailleurs défavorisés par des dissidences et des divergences sur les politiques à suivre, comme l'illustre la rivalité entre M. Howard et M. Andrew Peacock, ancien dirigeant du parti. Au total, 868 candidats (613 à la Chambre des représentants et 255 au Sénat) étaient en lice.

Le jour du scrutin, le Parti travailliste a remporté une victoire éclatante attribuée à cette division de l'opposition ainsi qu'au bilan positif du Gouvernement, en dépit de la déception des partisans traditionnels des travaillistes face à un glissement à droite du parti, qui le rapprochait des thèses libérales. M. Hawke devenait ainsi le premier chef de Gouvernement travailliste à obtenir trois mandats successifs. La composition de son nouveau Cabinet réduit a été annoncée le 22 juillet.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits.	10353 213	
Votants.	9712182	(93,8%)
Bulletins blancs ou nuls.	479993	
Suffrages valables.	9 232189	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus		Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus au moment de la dissolution	Nombre de sièges gagnés lors des précédentes élections
Parti travailliste australien.	148	4231 183	45,83	86	82	82
Parti libéral.	135	3169436	34,33	43	45	45
Parti national	82	1 063 788	11,52	19	21	21
Démocrates australiens.	126	557 259	6,04			
Parti libéral agrarien	1	20 551	0,22	—	—	—
Parti de l'unité nationale.	21	14591	0,16	—	—	—
Divers (y compris les indépendants)	97	175 381	1,90	—	—	—
				148	148	148

2. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Sénat

Nombre d'électeurs inscrits.	10 353 213	
Votants.	9766571	(94,3%)
Bulletins blancs ou nuls.	394891	
Suffrages valables.	9371680	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus au moment de la dissolution
Parti travailliste australien.	46	4013 860	42,83	32	34
Parti libéral	44	1965 180	20,97	27	2S
Parti national	24	664 394	7,09	6	5
Démocrates australiens	25	794107	8,47	7	7
Parti pour le désarmement nucléaire	5	102480	1,09	1	1
Mouvement du sénateur Harradine.	2	37037	0,40	1	1
Mouvement Vallentine pour la paix	2	40048	0,43	1	—
Parti national libéral	—	1289 888	13,76	—	—
Parti libéral agrarien	2	19970	0,21	1	—
Parti de l'unité nationale	13	24 704	0,26	—	—
Divers (y compris les indépendants)	88	420012	4,48		
				76	76

3. Répartition des parlementaires selon la profession

	Chambre des Représentants	Sénat
Enseignants.	28	26
Juristes.	25	14
Producteurs du secteur primaire	25	8
Directeurs ou administrateurs de sociétés.	13	11
Responsables syndicalistes	12	8
Membres de Parlement provincial	1 3	4
Fonctionnaires.	13	4
Commerçants et ouvriers.	10	6
Responsables ou employés de petites entreprises, détaillants et grossistes.	11	5
Conseillers politiques/économiques	8	6
Chercheurs et assistants.	8	5
Professions médicales.	6	7
Comptables, secrétaires et employés	7	5
Consultants.	4	5
Responsables de parti.	4	5
Personnel de formation et éduca- teurs.	4	2
Administrateurs d'université	4	1
Responsables d'association	3	2
Ingénieurs.	4	
Médias.	3	1
Journalistes.	1	2
Forces armées.	3	
Diplomates.	3	
Pharmaciens.	2	
Informaticiens.	2	
Policiers.	2	
Services sociaux.	1	1
	219*	128*

¹ Du fait que certains parlementaires exercent plusieurs professions, le total indiqué dépasse l'effectif réel.

4. Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Chambre des Représentants	Sénat
Hommes	139	59
Femmes _____	9	1
	148	76

5. Répartition des parlementaires selon l'âge

	Chambre des Représentants	Sénat
Moins de 30 ans	1	
30-34 ans	8	2
35-39 »	23	8
40-44 »	25	21
45-49 »	29	11
50-54 »	32	18
55-59 »	17	10
60-64 »	11	4
65-69 »	2	2
	148	76